

Procès-verbal des votes
du Conseil Communal de Sanem
de la séance publique
du vendredi, 23 juillet 2010

date de l'annonce publique: 16 juillet 2010
date de la convocation des conseillers: 16 juillet 2010
début: 08h00
fin: 10h30

Présents:

M. Engel Georges, président,
Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Diels Johny, M. Goelhausen Marco, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico, Mme Speck-Braun Patricia, M. Wietor Gaston
M. Ewen Guy, secrétaire adjoint

Absent(s) excusé(s): M. Hertel René (décédé le 29 juin 2010)

M. Lorang n'a pas pris part au vote du point 18.

Premier votant: Mme Asselborn-Bintz Simone

Le collège des bourgmestre et échevins demande au conseil communal de bien vouloir approuver l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

35. Nomination d'un salarié (anciennement employé privé) à plein temps et sous contrat de travail à durée déterminée pour la durée de 5 mois pour les besoins du service « Biergerzenter »

Vote unanime

Ordre du jour:

1. Correspondance et Informations

PROJETS

2. Réaménagement du Chemin Rouge - Tronçon entre la rue des Champs et la route d'Esch à Belvaux. Devis estimatif: 50.000,-€ (article budgétaire: 4/1212/2133/115)

Vote unanime

3. Mise en conformité de l'aération des chambres à eau du réservoir Zolverknapp à Soleuvre. Devis estimatif: 56.000,-€ (article budgétaire: 4/0740/2123/002)

Vote unanime

4. Réaménagement des trottoirs dans la rue de la Poste à Belvaux. Devis estimatif et crédit: 120.000,-€ (article budgétaire: 4/1212/2133/118)

Vote unanime

5. Réfection de la couche de roulement et de trottoirs dans différentes rues. Devis estimatif et crédit: 620.000,-€ (article budgétaire: 4/1212/2133/119)

Vote unanime

6. Travaux de voirie dans le Chemin Rouge prolongé. Devis supplémentaire : 741.500,- € et crédit: 300.000,-€ (article budgétaire: 4/1212/2133/092)

Vote unanime**FINANCES**

7. Approbation de diverses modifications du budget extraordinaire 2010

A.

Article	Explications	Montant approuvé	Modification budgétaire	Crédit disponible
4/0125/2123/005 Travaux de rénovation maison Grün, Soleuvre	nouvel article	0	+ 12.000	12.000

Vote unanime

B.

Article	Explications	Montant approuvé	Modification budgétaire	Crédit disponible
4/0740/2143/049 Conduite d'eau rue d'Ehlerange tronçon parc - Ehlerange phase 2	hausse	42.395,80	+ 14.000	56.395,80

Vote unanime

C.

Article	Explications	Montant approuvé	Modification budgétaire	Crédit disponible
4/0740/2143/050 Conduite d'eau rue d'Ehlerange tronçon rue Metzlerlach - parc phase 3	hausse	35.028,70	+ 4.000	39.028,70

Vote unanime

D.

Article	Explications	Montant approuvé	Modification budgétaire	Crédit disponible
4/1212/2133/004 Aménagement de la rue des Alliés à Belvaux	adaptation du crédit au besoin (différence devis et résultat soumission)	837.000	-747.000	90.000

Vote unanime

E.

Article	Explications	Montant approuvé	Modification budgétaire	Crédit disponible
4/1212/2133/091 Travaux de voirie dans la rue d'Ehlerange tronçon Metzlerlach-parc phase 3	adaptation du crédit au besoin	44.373,86	+215.000	259.373,86

Vote unanime

8. Approbation de divers décomptes

Article	Libellé	Devis	Dépenses
4/0420/2123/013	Création salle de classe école 2000	906.825,00	898.025,34
4/0720/2163/005	Mise en peinture locomotive	6.151,00	2.535,45
4/0733/2143/036	Canalisation Cité Kauffman et rue Pierre Neiertz	430.000,00	402.320,95
4/0740/2143/037	Protection cathodique	20.000,00	12.144,41
4/0740/2143/094	Conduite eau Place E.Zinnen /rue Dr. Welter	55.000,00	52.867,71
4/0832/2123/001	Réaménagement terrain football Belvaux	1.174.615,00	1.171.271,07
4/0832/2163/001	Terrain de foot synthétique Belvaux	790.000,00	653.255,85
4/1212/2133/102	Place E.Zinnen et rue Dr. Welte	150.000,00	147.520,02

Vote unanime

9. Subsidies ordinaires à accorder aux sociétés locales

Subsidien-Liste 2009 der Vereine der Gemeinde Sanem

Lewerlung nach Punkten für die Vereine der Kategorie 1-5		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR	
Punktwert (5% Budget)		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR	
Punktwert (Index /15,84)		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR		3,12 EUR	
		Punkte für Gesamtwert	Punkte für Mehrwert	Punkte für Förderung	Punkte für Mehrwert (Index, Punkt- wert-15,84)	Total Summe	Anteil ohne Bundesrat	Budget für Subsidien Wartungen	Budget für Wartungen Bundesrat	Punkte für Mehrwert	Total Auszahlung				
1. Freiwillige Feuerwehr															
1	Feuerwehr Sanem	90	90	0	110	260	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00
2. Kulturelle Vereine															
1	Harmonie de Boureire	100	90	300	095	1205	10.000,00	0	10.000,00	0	10.000,00	0	10.000,00	0	10.000,00
2	Harmonie d'Eltronnes	100	90	300	144	1064	3.000,00	0	3.000,00	0	3.000,00	0	3.000,00	0	3.000,00
3	Harmonie d'Eltronnes	100	90	205	120	1015	3.200,00	0	3.200,00	0	3.200,00	0	3.200,00	0	3.200,00
4	Harmonie de Boureire	100	90	273	495	963	7.000,00	0	7.000,00	0	7.000,00	0	7.000,00	0	7.000,00
4bis															
5	Club de Musique de Boureire	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
6	Club de Musique de Boureire	90	90	90	62	262	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00
7	Club de Musique de Boureire	90	90	90	90	360	1.800,00	0	1.800,00	0	1.800,00	0	1.800,00	0	1.800,00
8	Club de Musique de Boureire	90	90	90	74	264	2.100,00	0	2.100,00	0	2.100,00	0	2.100,00	0	2.100,00
9	Club de Musique de Boureire	90	90	64	192	376	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00
10	Club de Musique de Boureire	90	90	72	132	242	2.100,00	0	2.100,00	0	2.100,00	0	2.100,00	0	2.100,00
						5.816	17.200,00	0	17.200,00	0	17.200,00	0	17.200,00	0	17.200,00
3. Sport															
Kulturelle Vereine															
1	Société Culturelle de Boureire	30	20	0	13	63	611,00	100	2.000,00	0	2.000,00	28	2.611,00	0	2.611,00
2	Société Culturelle de Boureire	30	20	0	5	55	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00
3	Amicale Française	30	20	0	30	90	600,00	0	600,00	0	600,00	0	600,00	0	600,00
4	Amicale des Boureires de Boureire	30	20	0	7	67	462,00	0	462,00	0	462,00	0	462,00	0	462,00
5	Société Culturelle de Boureire	30	20	0	9	69	470,00	0	470,00	0	470,00	0	470,00	0	470,00
6	Club de Boureire	30	20	0	5	65	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00
7	Club de Boureire	30	20	0	14	64	500,00	0	500,00	0	500,00	0	500,00	0	500,00
8	Club de Boureire	30	20	0	2	52	400,00	0	400,00	0	400,00	28	428,00	0	428,00
9	Club de Boureire	30	20	0	7	67	462,00	0	462,00	0	462,00	0	462,00	0	462,00
						545	1.420,00	100	2.000,00	28	6.180,00	0	6.180,00	0	6.180,00
4. Sportsvereine (Kampfsport)															
1	Football Club FC The Echo	90	90	332	003	1.002	3.700,00	0	3.700,00	0	3.700,00	0	3.700,00	0	3.700,00
2	Club de Boureire	90	90	331	001	1.002	3.700,00	0	3.700,00	0	3.700,00	0	3.700,00	0	3.700,00
3	Football Club FC Elvange	90	90	69	124	333	2.700,00	0	2.700,00	0	2.700,00	0	2.700,00	0	2.700,00
4	Handball Club de Boureire	90	90	265	402	667	7.210,00	444	10.015,00	0	10.015,00	0	10.015,00	0	10.015,00
5	Société de Boureire	90	90	172	112	324	3.000,00	314	3.100,00	0	3.100,00	0	3.100,00	0	3.100,00
6	Société de Boureire	90	90	215	192	407	6.000,00	100	7.200,00	0	7.200,00	0	7.200,00	0	7.200,00
7	UL de Boureire	90	90	74	134	248	2.000,00	240	4.700,00	0	4.700,00	0	4.700,00	0	4.700,00
8	Tennis Club de Boureire	90	90	95	173	408	3.321,00	0	3.321,00	0	3.321,00	0	3.321,00	0	3.321,00
9	Société de Boureire	90	90	74	214	284	1.700,00	0	1.700,00	22	1.880,00	0	1.880,00	0	1.880,00
10	Club de Boureire	90	90	0	50	190	1.000,00	0	1.000,00	0	1.000,00	0	1.000,00	0	1.000,00
11	Club de Boureire	90	90	50	95	215	1.700,00	0	1.700,00	0	1.700,00	0	1.700,00	0	1.700,00
12	Club de Boureire	90	90	84	221	281	1.800,00	0	1.800,00	0	1.800,00	0	1.800,00	0	1.800,00
13	Les Amis du Cercle de Boureire	90	90	0	115	265	2.000,00	0	2.000,00	200	3.200,00	0	3.200,00	0	3.200,00
14	Club de Boureire	90	90	0	21	161	1.200,00	0	1.200,00	0	1.200,00	0	1.200,00	0	1.200,00
15	Société de Boureire	90	90	0	63	173	1.400,00	0	1.400,00	0	1.400,00	200	1.600,00	0	1.600,00
						6.000	16.200,00	1.210	66.200,00	200	88.140,00	0	88.140,00	0	88.140,00
5. Freizeitsport (Fitness)															
1	Club de Boureire	30	20	0	14	64	500,00	0	500,00	0	500,00	0	500,00	0	500,00
2	Club de Boureire	30	20	0	10	50	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00
3	Club de Boureire	30	20	0	9	55	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00
4	Club de Boureire	30	20	0	5	55	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00
5	Club de Boureire	30	20	0	5	55	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00
6	Club de Boureire	30	20	0	14	64	500,00	0	500,00	0	500,00	0	500,00	0	500,00
						205	2.400,00	0	2.400,00	0	2.400,00	0	2.400,00	0	2.400,00
6. Syndicats et Ententes															
1	Syndicat de Boureire	30	20	0	5	55	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00
2	Entente de Boureire	30	20	0	5	55	450,00	0	450,00	0	450,00	0	450,00	0	450,00
3	Entente de Boureire	30	20	0	5	55	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00
4	Entente de Boureire	30	20	0	5	55	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00
5	Entente de Boureire	30	20	0	5	55	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00
						275	2.210,00	0	2.210,00	0	2.210,00	0	2.210,00	0	2.210,00
7. Sociétés agricoles horticoles															
1	Les Amis de la Fleur de Boureire	30	20	0	48	98	795,00	0	795,00	100	1.450,00	0	1.450,00	0	1.450,00
2	Société Agricole de Boureire	30	20	0	24	74	600,00	0	600,00	0	600,00	0	600,00	0	600,00
3	Les Amis de la Fleur de Boureire	30	20	0	26	76	617,00	0	617,00	0	617,00	0	617,00	0	617,00
						245	2.012,00	0	2.012,00	100	1.667,00	0	1.667,00	0	1.667,00
8. Scouts/Guides et Club des Jeunes															
1	Scouts de Boureire	50	20	0	190	190	1.140,00	0	1.140,00	204	3.200,00	0	3.200,00	0	3.200,00
2	Scouts de Boureire	50	20	0	117	167	1.000,00	0	1.000,00	310	4.000,00	0	4.000,00	0	4.000,00
3	Scouts de Boureire	50	20	0	184	234	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00
4	Scouts de Boureire	50	20	0	105	155	1.400,00	0	1.400,00	0	1.400,00	0	1.400,00	0	1.400,00
5	Scouts de Boureire	50	20	0	34	84	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00	0	400,00
6	Scouts de Boureire	50	20	0	14	64	500,00	0	500,00	0	500,00	0	500,00	0	500,00
						410	7.000,00	0	7.000,00	504	12.200,00	0	12.200,00	0	12.200,00
9. Sociétés à caractère social															
1	Église de Boureire	30	20	0	50	100	800,00	50	1.300,00	0	1.300,00	0	1.300,00	0	1.300,00
2	Église de Boureire	30	20	0	25	75	600,00	0	600,00	0	600,00	0	600,00	0	600,00
3	Club de Boureire	30	20	0	45	95	700,00	0	700,00	0	700,00	0	700,00	0	700,00
4	Club de Boureire	30	20	0	5	55	470,00	0	470,00	0	470,00	0	470,00	0	470,00
5	Club de Boureire	30	20	0	17	67	544,00	0	544,00	0	544,00	0	544,00	0	544,00
6	Club de Boureire	30	20	0	41	91	750,00	0	750,00	0	750,00	0	750,00	0	750,00
7	Club de Boureire	30	20	0	10	60	440,00	0	440,00	0	440,00	0	440,00	0	440,00
8	Club de Boureire	30	20	0	0	30	1.400,00	0	1.400,00	0	1.400,00	0	1.400,00	0	1.400,00
						410	120.000,00	0	120.000,00	1.120	155.000,00	0	155.000,00	0	155.000,00
						126.410	1.400,00	2.170	146.200,00	1.120	155.000,00	0	155.000,00	0	155.000,00

Vote unanime

10. Subsidés à accorder à diverses associations

Nom	Objet	Montant demandé	Montant accordé l'année précédente	Montant accordé
APEMH	Subside		125,00	100,00
Amicale Sportive des Handicapés Physiques	Subside		2008 : 75,00 2009 : 0,00	100,00
Amicale des Anciens du Train VII Arbed/Esch-Belval	30 ^{ème} anniversaire			0,00
Mouvement Européen Luxembourg	Cotisation	60,00	0,00	0,00
SOS Détresse	Ecoute, information téléphonique		75,00	100,00
Initiativ Liewensufank	Subside		0,00	0,00
Haff D'itgesbaach	Chambre froide			0,00
Vélo-Union	61 ^{ème} flèche du sud		125,0	100,00
Landjugend Dikkrich	Landjugenddag 13. Mai		00,00	0,00
Uni.lu	Encadrer activités artistiques, culturelles			0,00

Vote unanime

11. Adaptation du prix de pension du CIPA à Soleuvre

Le Conseil Communal

Vu la modification des prix de pension du Centre Intégré pour Personnes Agées à Soleuvre votée au conseil communal en date du 19 décembre 2009 ;

Considérant que l'échelle mobile des salaires a été déclenché le 1^{er} juillet 2010 ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins propose une augmentation du prix de pension afin de réduire le résultat ordinaire négatif concernant le service proposé ;

décide d'adapter les prix de pension du CIPA comme suit à partir du 1^{er} octobre 2010:

- chambre individuelle: - 2.145,90 €
- chambre double: - 3.862,62 €
- lit de vacances: - 81,13 €/jour

et prie l'autorité supérieure à donner son accord.

Vote unanime

AMENAGEMENT COMMUNAL

12. Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général - Partie écrite : art.3.2 Zone forestière

Vote unanime

13. Approbation (premier vote) d'un projet d'aménagement particulier concernant l'aménagement de 8 maisons en bande de type unifamiliale au lieu-dit «Rue d'Oberkorn» à Belvaux pour le compte de la société SIMIUS PROMOTIONS S.A. de Rodange

Vote unanime

14. Approbation (premier vote) d'un projet d'aménagement particulier Belval Sud 03.01 au lieu-dit « Friche Belval-Ouest » à Belvaux pour le compte de la société AGORA s.à r.l. et Cie, SECS

Vote unanime

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

15. Approbation d'un compromis de vente avec les consorts REISER Maria Paule Ernestine, KAUFMANN Barbe, KAUFMANN Elisabeth, KAUFMANN Margot, KAUFMANN Sylvie et PROKOP Marie concernant la vente d'une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la Commune de Sanem, section B de Soleuvre sous le numéro cadastral 1321/7102, lieu-dit 'CITE OP GEWAENNCHEN', pré, avec une contenance d'environ 6,51 ares au prix de 1.627,50.- euros en faveur des consorts REISER – KAUFMANN - PROKOP

Vote unanime

16. Approbation d'un contrat de bail avec les consorts CIANCANELLI-LANDA concernant la location d'une partie de la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la Commune de Sanem, section A de Sanem sous le numéro cadastral 375/4463, place, sise au lieu-dit 'Schmiedenacht', d'une contenance approximative de 2 ares moyennant un loyer annuel de 5 euros en faveur de la Commune de Sanem

Vote unanime

17. Approbation d'un contrat de bail avec le sieur Matthias KARPP concernant la location d'une partie de la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la Commune de Sanem, section A de Sanem sous le numéro cadastral 375/4463, place, sise au lieu-dit 'Schmiedenacht', d'une contenance approximative de 3 ares moyennant un loyer annuel de 5 euros en faveur de la Commune de Sanem

Vote unanime

ENSEIGNEMENT

18. Affectation du personnel enseignant dans le cadre de la 2^{ème} liste et de la 2^{ème} liste bis des postes d'instituteurs vacants pour l'année scolaire 2010/2011

Vote unanime

PERSONNEL - CIPA / MAISON RELAIS POUR ENFANTS

19. Ratification du protocole d'accord en vue de la modification et du remplacement des conventions collectives de travail pour employées privées et ouvriers du secteur d'aide et de soins et du secteur social

Vote unanime

20. Ratification du protocole d'accord en vue d'un avenant à la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social signé en date du 3 juin 2010

Vote unanime

DIVERS

21. Dénomination de rue

Le Conseil Communal,

Vu le développement de la localité d'Ehlerange;

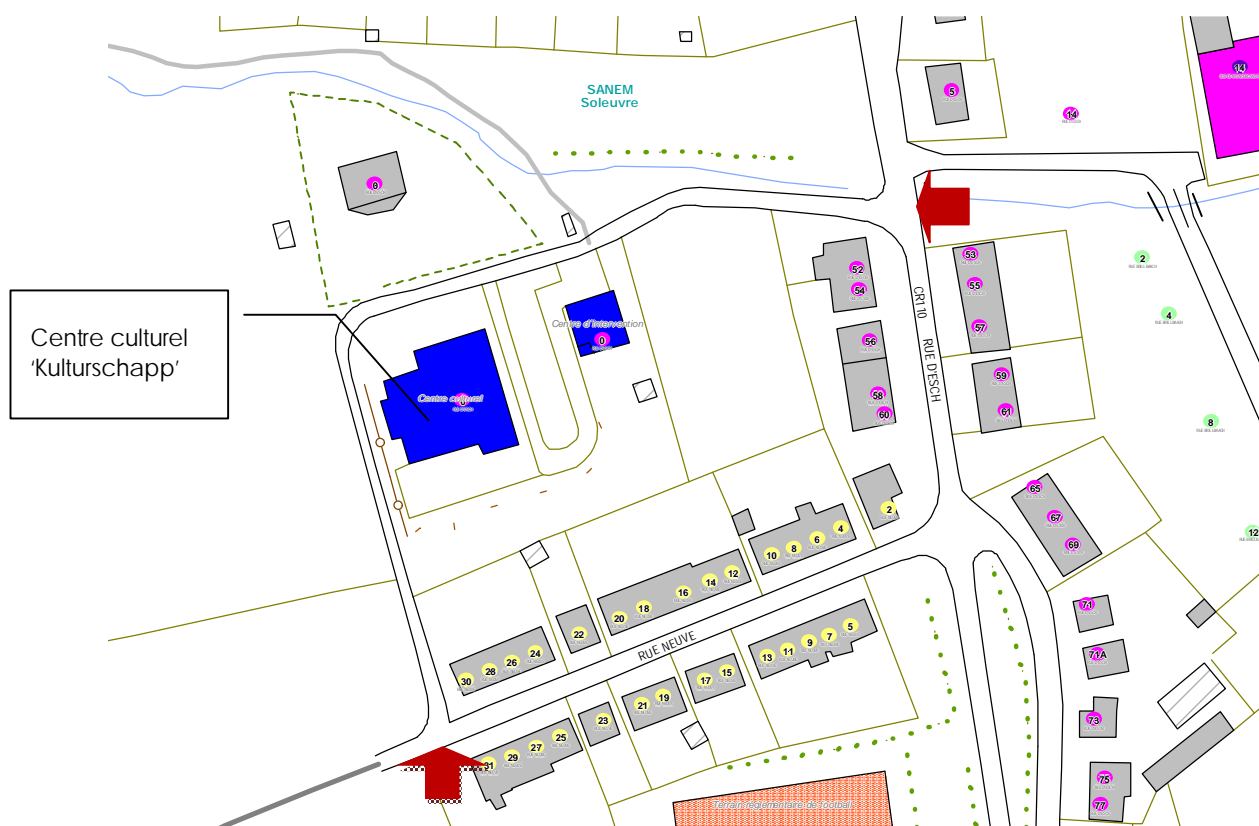
Vu qu'actuellement le tronçon de rue entre la rue d'Esch et la rue Neuve fait partie intégrante de la rue d'Esch;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un changement de la dénomination de la rue menant vers le Kulturschapp pour une meilleure localisation du centre culturel;

Vu la proposition du collège échevinal;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

décide de dénommer le tronçon de rue de la rue d'Esch vers la rue Neuve à Ehlerange en 'rue Kulturschapp'.



Vote unanime

22. Approbation de la convention «Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées (Club Senior)» conclue entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, les Communes de Bascharage, Clémency, Differdange, Sanem et Pétange et l'association «Aide pour personnes âgées Prénzeberg» pour l'année 2010

Vote unanime

23. Modification de la composition des commissions consultatives

Pas de modifications à approuver.

24. Modification du règlement de circulation

Le Conseil Communal,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu que les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu le règlement de circulation communal modifié du 23 juillet 2004 ;

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement précité comme suit et prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son approbation :

1. Les rubriques du chapitre 2 du règlement de circulation du 23 juillet 2004 qui sont énoncées ci-après

Localité de Belvaux :

Allende, rue Salvadore
Alliés, rue des
Aveugle, rue Jean l'
Battin, rue Jaques
Belair, rue
Bessemer, rue Henry
Biever, rue Nicolas
Bois, rue du
Brill, rue du
Champs, rue des
Charlotte, rue G. – D (CR 178)
Chauffailles, rue de
Chemin de fer, rue du
Chemin Rouge
Coin, rue du
Curie, rue Marie
Dicks-Lentz, rue (CR 178)
Einstein, rue Albert
Electricité, rue de l' (CR 174)
Esch, route d' (N 31)
Fontaine, rue de la
France, rue de (CR 178)
Gaalgebierg, rue
Gaul, rue Charly
Gare, rue de la (CR 178, N 31)
Gessewee
Grey, rue Henry
Hussigny, rue
Jardins, rue des
Kriepps, rue Robert
Krier, rue Pierre
Metz, rue Emile
Meyer, rue Aloyse
Neuve, rue
N 31
Oberkorn, rue (N 31)
Oradour-sur-Glâne, rue d'

Poste, rue de la (CR 168)
Prés, rue des
Quartier de l'Eglise
Roanne
Rodange, rue Michel
Sciences, porte des
Sigefroi, rue
Soleuvre, rue de (CR 178)
Stade, rue du
Sidney, rue Thomas
Thillsgessel
Thoma-Clement, rue Marguerite
Tudor, rue Henri
Usine, rue de l' (CR 168)
Waassertrap, rue
Welu-Scherer, rue
Wenschel, rue

Localité de Soleuvre :

Acacias, rue des
Aessen, rue (CR110)
Anen, rue Jean
Aubépines, rue des
Avenue 2000
Baach, op der
Basse, rue
Belle - Vue, rue
Belvaux, rue de (CR 178)
Bois, rue du
Cerisiers, rue des
Champs, rue des
Château, rue du
Chemin Rouge
Chênes, rue des
Churchill, rue Winston
Croix, rue de la
Dennebesch, rue
Differdange, rue de (CR 174)
Eglise, rue de
Ehlerange, rue d'
Erables, rue des
Esch, rue d' (CR 174)
Fontaine, rue de la (CR 178)
Frieden, rue Pierre
Frisoni, rue Joseph
Gare, rue de la
Gaulle, rue Charles de
Gewännchen, op der
Houschtwee
Indépendance, place de l'
Jean, rue Prince (CR 178)
Kennedy, rue J.F.
Knapp, rue du
Lidice, rue de
Limpach, rue de (CR 178)
Loetschef, rue
Mayrisch, rue Emile
Metzerlach, rue (CR 178)

Nord, rue du
Parc, rue du
Prés, rue des
Puits, rue du
Reuland, rue Marcel
Rodange, rue Michel
Roosevelt, rue F.D.
Rosiers, rue des
Sanem, rue de (CR 110)
Scheierhaff, rue
Schuman, rue Robert
Sorbiers, rue des
Tilleuls, rue des

Localité de Sanem :

Aulnes, rue des
Baron de Tornaco, rue
Biver, rue Franz
Château, rue du
Chiers, rue de la
Eglise, quartier de l'
Ermesinde, rue
Esch, rue d' (CR 110)
Fontaine, rue de la
Grand-Rue
Henry, rue Prince
Industrie, rue de l'
Joffroy, rue
Limpach, rue de
Lohr, rue
Lohr, coin du
Londres, rue du Traité de
Moulin, rue du
Niederkorn, rue de, (CR 175)
Peupliers, rue des
Pommiers, rue des
Prés, rue des
Rénert, rue
Schmiedenacht Cité
Schmit, rue Guillaume
Schockmel, rue Pir
Servais, rue Emmanuel
Simon, rue Albert
Verger, rue du

Localité de d'Ehlerange :

Brillbaach, rue
Esch, rue d' (CR 110)
Gewaennchen, cité
Keupewee
Kulturschapp, rue
Mondercange, rue de (CR 172)
Neuve, rue
Sanem, rue de (CR 110)
Tippewee

sont complétées par la disposition suivante :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
5/2	Zone stationnement interdit aux véhicules destinés au transport de choses, excepté certains jours et heures	sur toute la longueur

2. Le chapitre 1 du règlement de circulation du 23 juillet 2004 est complété par un nouvel article 4/5/2 « Parking » libellé comme suit :

« 4/5/2 Parking

Les endroits énumérés au chapitre II et se référant à l'article 4/5/2 sont considérés comme parkings. Auxdits endroits le parage est autorisé à toutes les catégories de véhicules et soumis aux dispositions de l'article 168 modifié du Code de la route.

Cette réglementation est indiquée par les signaux E,23 ou E,23a 'parking' ou par les signaux E,23b, E,23c ou E,23d 'parking-relais'. »

3. Les dispositions concernant la rue de l'Usine (CR168) à Belvaux sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/5/2	Places de parage	derrière le cimetière

4. Les dispositions concernant la rue de l'Usine (CR168) à Belvaux sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/5/1	Places de parage, véhicules automoteurs ≤3,5 t	derrière le cimetière

5. Les dispositions concernant la ZA Woeller (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/5/2	Places de parage	Tout le parking dans la zone artisanale

6. Les dispositions concernant la rue Dr Welter (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/5/2	Places de parage	Parking Vis-à-vis des maisons n°2 - 6

7. Les dispositions concernant la Guillaume Schmit (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	Devant la maison n°1 (1 place)

8. Les dispositions concernant la rue du Traité de Londres (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :

4/5/1	Places de parcage, véhicules automoteurs ≤3,5 t	Vis-à-vis des maisons n°16 - 18
-------	---	---------------------------------

9. Les dispositions concernant la rue Emanuel Servais (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/5/1	Places de parcage, véhicules automoteurs ≤3,5 t	À côté de la maison n°2

10. Les dispositions concernant la rue Ermesinde (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/2	Contournement obligatoire	Dans les ilots

11. Les dispositions concernant la rue Franz Biver (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/2	Contournement obligatoire	Dans les ilots

12. Les dispositions concernant la Pir Schockmel (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/2	Contournement obligatoire	Dans les ilots

13. Les dispositions concernant la rue Renért (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/2	Contournement obligatoire	Dans les ilots

14. Les dispositions concernant la rue des Peupliers (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/5/1	Places de parcage, véhicules automoteurs ≤3,5 t	- Vis-à-vis des maisons n°2-4 - Vis-à-vis de la maison n°15

15. Les dispositions concernant la du Château (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
1/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, patins à roulettes autorisés	Tout le long du chemin d'accès au cimetière

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/5/1	Places de parcage, véhicules automoteurs ≤3,5 t	Devant le cimetière

16. Les dispositions concernant la de l'Eglise (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
1/2/1	Circulation interdite dans les deux sens	De l'église jusqu'à la hauteur de la maison n°26
4/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	Sur le parking en face de l'église (1place)

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	Sur le parking en face de la maison n°8 (1 place)

17. Les dispositions concernant la d'Esch (CR110) à Sanem sont modifiées comme suit :

la disposition suivante est modifiée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
1/5	Interdiction de dépassement	Le long de toute la rue, dans les deux sens, excepté entre la station d'essence et la maison n°131

les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/6	Chemin pour piétons obligatoire	Côté pair : entre la station shell et la localité de Soleuvre
2/7	Chemin obligatoire pour cyclistes et piétons	Côté impair : entre la station shell et la localité de Soleuvre

18. Les dispositions concernant la rue Aessen (CR110) à Soleuvre sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
1/5	Interdiction de dépassement	À partir du croisement Aessen – jusqu'à la maison n°80, dans les deux sens

19. Les dispositions concernant la rue d'Esch (CR110) à Ehlerange sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/1	Cédez le passage	Chemin piétonnier qui mène au ZARE à la rue d'Esch

20. Les dispositions concernant la cité Gewaennchen (CV) à Ehlerange sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/2	Contournement obligatoire	Dans les ilots

21. Les dispositions concernant le Keupewee (CV) à Ehlerange sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/2	Arrêt	A l'intersection avec la rue de Sanem

		A l'interdiction avec la rue Aessen
--	--	-------------------------------------

22. Les dispositions concernant le Keupewee (CV) à Ehlerange sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/1	Cédez le passage	A l'intersection avec la rue de Sanem A l'interdiction avec la rue Aessen

23. Les dispositions concernant la rue de Mondercange (CR172) à Ehlerange sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/1	Cédez le passage	Chemin rural sis à côté de la maison n°30 à la rue de Mondercange
1/5	Interdiction de dépassement	Entre la rue d'Esch et la maison n°23 dans les deux sens

24. Les dispositions concernant la rue Jean Anen (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/1	Cédez le passage	A l'intersection avec la rue du Chemin de Fer

La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/2	Arrêt	A l'intersection avec la rue du Chemin de Fer

25. Les dispositions concernant la rue de la Gare (CR178) à Belvaux sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/1	Cédez le passage	A l'intersection avec la rue du Chemin de Fer

La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/2	Arrêt	A l'intersection avec la rue du Chemin de Fer

26. Les dispositions concernant la rue Kulturschapp (CV) à Ehlerange sont ajoutées comme suit :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
1/1	Accès interdit	Accès au parking du centre culturel, voie de droite
2/4	Passage pour piétons	A l'intersection avec la rue d'Esch
4/1	Stationnement et parcage < 48h	
4/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	2 places sur le parking devant le centre culturel
4/2/5	Stationnement interdit, excepté véhicules d'intervention urgente	Sur le parking devant le centre d'intervention de la protection civile, sur 6 emplacements

4/5/1	Place de parcage, véhicule automoteur ≤3,5 t	Parking à côté du centre culturel
5/1	Zone à 30km/h	

27. Les dispositions concernant la rue d'Esch (CR110) à Ehlerange sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
1/1	Accès interdit	Accès au parking du centre culturel, voie de droite
2/4	Passage pour piétons	Accès vers le centre d'intervention de la protection civile à la rue d'Esch
4/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	2 places sur le parking devant le centre culturel
4/2/5	Stationnement interdit, excepté véhicules d'intervention urgente	Sur le parking devant le centre d'intervention de la protection civile, sur 6 emplacements
5/1	Zone à 30km/h	Tronçon de rue entre le rue d'Esch et la rue Neuve

Vote unanime

25. Approbation de règlements d'urgence pris par le collège échevinal
- Confirmation d'un règlement temporaire de circulation concernant des travaux de renouvellement des conduites de gaz dans la rue d'Esch à Ehlerange pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 21 juin 2010
 - Confirmation d'un règlement temporaire de circulation concernant des travaux de renouvellement des conduites de gaz dans la rue d'Esch à Ehlerange pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 15 juillet 2010
 - Confirmation d'un règlement temporaire de circulation concernant des travaux de construction d'une annexe au 14, rue des Acacias à Soleuvre pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 19 juillet 2010

Vote unanime

26. Questions et divers

SEANCE A HUIS CLOS

PERSONNEL - CIPA

27. Promotion de la dame GOMES ROCHA Vanessa aide-socio-familiale au C.I.P.A. de la carrière Ou3 du CCT-SAS dans la carrière Ou2

Promotion accordée.

PERSONNEL - MAISON RELAIS POUR ENFANTS

28. Nomination d'un éducateur, à durée indéterminée avec une tâche de 40 heures/semaine, sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5

Est nommé(e) :

Gerbes Anne

29. Nomination d'un éducateur, à durée indéterminée avec une tâche de 40 heures/semaine, sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5

Est nommé(e) :
Kraetzer Lynn

30. Nomination d'un éducateur (m/f), à durée déterminée avec une tâche de 40 heures/semaine pour le remplacement d'une dispense de grossesse, du congé de maternité afférent et éventuellement du congé parental, sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5

Est nommé(e) :
Mercaldi Dani

31. Nomination d'un aide-éducateur, à durée indéterminée avec une tâche de 20 heures/semaine, sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5

Est nommé(e) :
Haine-Thielen Sonja

32. Nomination d'un aide-éducateur, à durée indéterminée avec une tâche de 16 heures/semaine, sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5

Est nommé(e) :
Mathieu-Spaus Simone

PERSONNEL - ADMINISTRATION

33. Nomination définitive du sieur CALIGO Christophe au poste de rédacteur au secrétariat communal à partir du 1^{er} septembre 2010

Est nommé(e) :
Caligo Christophe

34. Nomination définitive de la dame KIM Hana au poste de rédacteur au secrétariat communal à partir du 1^{er} septembre 2010

Est nommé(e) :
Kim Hana

35. Nomination d'un salarié (anciennement employé privé) à plein temps et sous contrat de travail à durée déterminée pour la durée de 5 mois pour les besoins du service « Biergerzenter »

Est nommé(e) :
Urbing Ramona

Asselborn-Bintz Simone	Cecchetti Myriam	Diels Johny
Engel Georges	Goelhausen Marco	Herte! René
Morgenthaler Nathalie	Lorang Mike	Piscitelli Jos
Reuter-Angelsberg Dagmar	Reuter-Bauler Carine	Rings Robert
Schroeder Nico	Speck-Braun Patricia	Wietor Gaston